



Bordeaux, le 24 décembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Installation d'un comité de pilotage régional pour l'éducation artistique et culturelle

Le président de la République s'est engagé à ce que tous les jeunes de 3 à 18 ans bénéficient d'un parcours culturel cohérent et exigeant durant le temps de leur scolarité. Selon les termes de la Charte de l'éducation artistique et culturelle, il s'agit à la fois de développer les connaissances des enfants, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes.

Une convention régionale pour le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en Nouvelle-Aquitaine a été signée entre les services de l'État (DRAC, DRAAF, rectorats des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers), le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et la direction territoriale du réseau Canopé. **Un premier comité de pilotage s'est réuni ce lundi 23 décembre sous l'autorité de Fabienne BUCCIO, préfète de région Nouvelle-Aquitaine et en présence d'Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique.**

Des axes de collaboration ont été définis pour que 100% des jeunes bénéficient de propositions artistiques et culturelles de qualité. Ainsi, un groupe technique de travail représentant les signataires s'attachera en 2020 à :

- développer le volet culturel des écoles et établissements ;
- renforcer les partenariats existants entre les acteurs éducatifs et culturels ;
- mobiliser les ressources culturelles ;
- intensifier la formation des personnels et de l'ensemble des acteurs impliqués.

L'ensemble de ces actions sont autant de moyens mis au service de l'épanouissement des jeunes, de l'élévation générale du niveau des apprentissages et de leur parcours de formation, pour contribuer à l'équité territoriale et à la cohésion sociale.